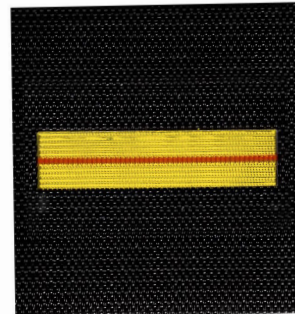


ASA 25



3500 collègues enfin promus!

**Cette disposition est validée par le Conseil d'Etat.
Établissement du Tableau d'avancement au plus tard le
15 décembre 2021 et Nomination au 1er octobre 2021.**

**L'UNSA Police, seul signataire du décret de 2004
lors du CTRPN du 25 mars 2021 instaurant :**

**L'ASA 25
(nomination au
grade de brigadier
après 25 ans
d'ancienneté).**

**Nomination en
2021 de tous les
Gardiens de la Paix
ayant obtenu le bloc
OPJ au plus tard le
31/12/2020 et qui
exercent sur un poste
cartographié**

**De nouvelles voies
d'avancement
instaurant une
nomination l'année
suivant la réussite
aux examens.**

**La diminution des
anciennetés requises
pour les avancements
au choix.**

**L'UNSA Police agit pour défendre
tous les policiers !**

